

Fiche de poste N°7 Commission Discipline

Rôle :

- Déterminer les manquements au règlement à l’issue de la commission
- Préconiser les suites à appliquer
- Faire appliquer les statuts et le règlement interne

Impartial, à l’écoute, précis

Actions :

- Enquêter en amont ou en aval sur la faute du/des l’adhérent(s)
- Animer la commission de discipline
- Écouter les versions du/des adhérent(s) impliqué(s)
 - o NB : les adhérents peuvent se faire représenter et/ou accompagner d’un autre adhérent de l’association afin d’assurer sa « défense », notamment les mineurs
- Juger de la gravité de la faute en huis clos
- Rédiger le procès-verbal pour le CA et, le cas échéant, faire des préconisations sur les suites à donner à cette affaire

Responsable :

- De la rédaction du PV de la commission de discipline
- De la mise en place et du suivi de la « sanction »

Les outils :

- Règlement intérieur de l’association
- Chartes et statuts de l’association

